

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 867

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 25 QUINQUIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer cet article introduit par le Sénat contre l'avis du Gouvernement, prévoyant de majorer le taux de la réduction d'impôt en faveur des investissements productifs en outre-mer au titre des travaux hôteliers réalisés à Saint-Martin.

Le soutien à Saint-Martin ne paraît pas devoir passer par un tel dispositif fiscal, qui correspond d'ailleurs à un amendement déjà rejeté par l'Assemblée nationale, mais plutôt par d'autres moyens, tels qu'un fonds et des crédits – ce qui a d'ailleurs été le cas.

En tout état de cause, placé en première partie, l'article serait source d'effets d'aubaine.